

## **DELIBERATION N° 2004/05-06 - VENTE DE BIENS MOBILIERS**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Commune dispose de matériels techniques n'ayant plus d'utilité pour les services municipaux. Il propose de vendre ces équipements, à savoir :

- une remorque plateau, au prix de 2 300 €,
- une tondeuse autoportée, au prix de 6 900 €,
- un tracteur MASSEY-FERGUSON, au prix de 17 500 €,
- un aspirateur déchets légers, au prix de 1 400 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente le matériel ainsi décrit :
  - une remorque plateau, au prix de 2 300 €,
  - une tondeuse autoportée, au prix de 6 900 €,
  - un tracteur MASSEY-FERGUSON, au prix de 17 500 €,
  - un aspirateur déchets légers, au prix de 1 400 €.
- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours.